

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 788

16 avril 2010

SOMMAIRE

AC Multistrategy	37808	Fredifra	37787
ACTESSA S.A. Luxembourg	37778	HSH Asset Management S.A.	37794
AI Global Investments S.à r.l.	37820	Hydraulic Engineering Holding S.A.	37824
Amarilys Holding S.A.	37818	Incometric Fund	37807
Aramis International S.à r.l.	37800	International Asset Management Fund ...	37817
Arvali S.A.	37803	International Financing Partners S.A.	37819
Asia Pacific Performance	37783	Jovest Holding S.A.	37783
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	37807	L1 RE (Lux) 3 S.à r.l.	37795
Balny	37786	Lion-Intergestion	37784
BA S.à r.l.	37798	MAV Invest	37816
Baumann and Partners Sicav	37803	M.C.F. & Co s.à r.l.	37792
Behemoth	37786	M.G.C. Financière S.A.	37778
B.L.B.	37785	M.M. Advisors S.à r.l.	37817
BLEMOX Spf S.A.	37778	Noy Holding S.A.-SPF	37787
Capital Italia	37781	Pareturn	37782
CB - Accent Lux	37779	Poirel Investments S.A.	37780
Colombaz Participations S.A.	37823	Portofino Investments S.A.	37802
Courcelles Investments S.A.	37796	Puilaetco Dewaay Selection	37785
CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S. à r.l.	37802	Quest Management, Sicav	37780
Degroof Equities	37784	Repco 6 S.A.	37802
Dermine S.A.	37824	Revedaflo	37787
EM-Invest 2016	37807	Sotreca	37791
Erole Participation S.A.	37779	Standall Holding S.A.	37819
Eurizon Investment Sicav	37783	The Independent Investor Fund	37816
Eurofonprofit	37782	The MC Russian Market Fund	37791
Excen Global Holding II S.A.	37808	Toy Holding S.A.-SPF	37781
Facara	37786	TPG Odyssey S.à r.l.	37788
FDH Patrimoine	37780	TPG Pisces S.à r.l.	37788
Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fi- duciaire d'Expertises Comptables et Fis- cales	37817	Triangle Digital Europe	37819
Fortyifty Holding S.à r.l.	37793	Triangle Digital Europe	37819
Fortyifty Investholding S.à r.l.	37793	Vino Plaisir S.à r.l.	37793
		Wartburg Investment S.A.	37797

ACTESSA S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 30 avril 2010 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2009;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010034778/20.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Liquidateur;
2. nomination d'un Commissaire-vérificateur en accord avec l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010035046/1017/14.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 27/04/2010 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2009
3. Affectation des résultats au 31/12/2009
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010036193/531/18.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-Accent Lux qui se tiendra le 26 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
3. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat;
4. décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de :

Pour le Luxembourg:

Sanpaolo Bank S.A.

8, Avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Pour la Suisse:

Cornèr Banca S.A.

Via Canova, 16

CH-6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036195/755/28.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de façon extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 26 avril 2010 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation de la tenue anticipée de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035047/565/23.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, has not been reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on March 29, 2010, notice is hereby given to the shareholders of the Company that a

SECOND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before a notary in Luxembourg in the offices of Bonn Schmitt Steichen, 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg on *May 3, 2010* at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of voting upon the following:

Agenda:

1. Amendment to Article 11 of the articles of association of the Company to add a new 8th paragraph worded as follows:

"The Board of Directors will limit the possibility for each Subfund to invest in other UCITS and/or UCI to up to 10% of its net assets."

The resolution requires no quorum but must be passed by a majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at the latest 48 hours before the meeting.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2010030861/275/22.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH Patrimoine à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 avril 2010* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010036187/7/21.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *23 avril 2010* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Arnaud SCHREIBER dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. Reconduction de M. Benoît LEJEUNE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de Mme Bénédicte REIS dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036184/29/26.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036294/833/18.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Capital Italia (the Company), to be held at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange on Tuesday 27 April 2010 at 10.00 am CET, with the following agenda:

AGM Agenda:

1. Review of the report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Audited Annual Report of the Company for the year ended 31 December 2009.
3. Decision of the allocation of net results.
4. Discharge of the Directors.
5. Re-election of Giordano Lombardo, Attilio Molendi, Luis Freitas de Oliveira, Stephen Gosztony, Marco Pirondini, Nilly Sikorsky, Antonio Vegezzi and Sandro Pierri, and election of Simon Levell, as Directors of the Company.
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors of the Company.
7. Miscellaneous.

If you cannot be present in person at the meeting and wish to be represented, you are invited to send a duly completed proxy form to the Company at its registered office:

- by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Emilie Ramponi (Tel. +352 45 14 14 534) or Laurence Kreicher (Tel. +352 45 14 14 431), or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

- To be valid, the Proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5.00 pm CET on 26 April 2010.

- Proxy forms can be obtained by contacting Emilie Ramponi or Laurence Kreicher.

Holders of bearer shares for which a physical certificate has been issued will be admitted to take part and vote at the AGM provided that they provide the Company with an attestation issued by the bank where the physical share certificate is deposited confirming the number mentioned on the share certificate and that the share certificate itself is kept in a vault until midnight of the AGM date.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the Shareholders present or represented. The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036296/755/33.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de PARETURN (la «Société»), qui se tiendra en l'étude du notaire H. Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg le vendredi 30 avril 2010 à 16.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société (les «Statuts») en vue de modifier l'adresse du siège social de la Société;
2. Modification de l'Article 8 des Statuts en vue de modifier les modalités de rachat des actions de la Société;
3. Modification de l'Article 13 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
4. Modification de l'Article 15 des Statuts en vue de modifier les modalités de convocation et les modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration de la Société;
5. Modification de l'Article 27 des Statuts en vue de modifier la procédure de fusion de compartiments de la Société;
6. Ajout d'un Article 31 dans les Statuts et modification de la langue officielle de la Société du français vers l'anglais;
7. Divers.

Nous vous informons que l'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires exprimées.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010037803/755/26.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on April 27, 2010 at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2009
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036302/755/21.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Eurizon Investment Sicav qui se tiendra le 26 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du Conseil d'administration et du rapport du réviseur pour l'exercice clos au 31 décembre 2009;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010;
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la Sanpaolo Bank S.A., 8, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg.

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée peuvent obtenir le formulaire de procuration auprès du même organisme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036201/755/23.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lectures des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036309/755/18.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 27 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009

4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036295/755/23.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036300/755/22.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 sont à votre disposition au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Nous remercions tout actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée de bien vouloir nous faire connaître son intention pour le 23 avril au plus tard. Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration à renvoyer deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière (Attn: Mme Katja Kieffer, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 67 45 44) accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité/passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non-respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036312/755/37.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036319/833/19.

Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036740/755/20.

Balny, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036320/833/18.

Behemoth, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 60.657.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036321/833/18.

Facara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036322/833/18.

Fredifra, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036323/833/18.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036324/833/18.

Revedaflo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 51.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010036326/833/18.

**TPG Pisces S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Odyssey S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.851,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.448.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

TPG Partners VI-AIV (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-29603, acting through its general partner TPG GenPar VI-AIV (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-29604, in its turn acting through its general partner TPG Advisors VI-AIV (Cayman), Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-218084,

represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd January 2010, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in TPG Odyssey S.à r.l. (anc. TPG Sonic VI A S.à r.l.) (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 30 April 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1373 of 4 June 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 October 2009 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2546 of 30 December 2009.

The appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

I. Change of name of the Company to "TPG Pisces S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Pisces S.à r.l." (the "Company") exists. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

II. Change of the currency of the issued share capital of the Company from Euros to British Pounds ("BGP") at the exchange rate EUR/GBP of 1/0.868128 as at 22 January 2010 published at www.oanda.com. by conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) into ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60) so that the issued share capital is fixed at ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60); amendment of nominal value per share from one Euro (€1) to one GBP Pence (£0.01) and consequential share split and issue of shares, so that the issued share capital of ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60) is represented by one million eighty-five thousand one hundred sixty (1,085,160) shares of a nominal value of one GBP Pence (£0.01) each; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60) divided into one million eighty-five thousand one hundred sixty (1,085,160) shares with a nominal value of one GBP Pence (£0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

III. Termination of the mandate of Mr Clive Denis Bode as Class A Manager of the Company with effect from 25 January 2010 and appointment of Mr David Graig Reintjes, Compliance Officer, born on 5 March 1972 in Missouri, United-States of America, professionally residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, United States of America, as new Class A Manager of the Company with effect from 25 January 2010 for an undetermined period.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "TPG Pisces S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from Euros to British Pounds ("GBP") at the exchange rate EUR/GBP of 1/0.868128 as at 22 January 2010 published at www.oanda.com, by conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) into ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60) so that the issued share capital is fixed at ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60).

The Sole Shareholder then resolved to amend the nominal value per share from one Euro (€1) to one GBP Pence (US \$0.01) and to split the existing shares and issue new shares, so that the issued share capital of ten thousand eight hundred fifty-one GBP and sixty pence (£10,851.60) is represented by one million eighty-five thousand one hundred sixty (1,085,160) shares of a nominal value of one GBP Pence (£0.01) each.

To reflect the currency and nominal value change, the sole shareholder of the Company resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to terminate the mandate of Mr Clive Denis Bode as Class A Manager of the Company with effect from the date hereof and to appoint Mr David Graig Reintjes, Compliance Officer, born on 5 March 1972 in Missouri, United-States of America, professionally residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, United States of America, as new Class A Manager of the Company with effect from the date hereof for an undetermined period.

As result of the above, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A Managers:

John Viola
Gary Douglas Puckett
David Craig Reintjes

Class B Manager:

Pedro Fernandes das Neves

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TPG Partners VI-AIV (Cayman), L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership Iles Cayman Islands sous le numéro MC-29603, agissant par son General Partner TPG GenPar VI-AIV (Cayman), L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership Iles Cayman Islands sous le numéro MC-29603, agissant à son tour par son General Partner TPG Advisors VI-AIV (Cayman), Inc., une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership Iles Cayman Islands sous le numéro MC-218084,

représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2010, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans TPG Odyssey S.à r.l. (anc. TPG Sonic VI A S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 30 avril 2008 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1373 du 4 juin 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 octobre 2009 suivant

acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2546 du 30 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

I. Changement de dénomination de la Société en "TPG Pisces S.à r.l." et modification subséquente du premier article des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Une société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de TPG Pisces S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

II. Changement de la devise du capital social émis de la Société de l'Euro en Livres Sterling Britannique("GBP") au taux de change EUR/GBP de 1/0,868128 au 22 janvier 2010 publié à www.oanda.com, par la conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60), de sorte que le capital social émis est fixé à dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60), modification de la valeur nominale par part sociale d'un Euro (€ 1) à un GBP Pence (£ 0,01) et par conséquent, division des parts sociales et émission de parts sociales de sorte que le capital social émis dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60) est représenté par un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante (1.085.160) parts sociales d'une valeur nominale de un GBP-Pence (£ 0,01) chacune; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60) divisé en un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante (1.085.160) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP Pence (£0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

III. Révocation de M. Clive Denis Bode en tant que Gérant de Classe A de la Société avec effet au 25 janvier 2010 et nomination de M. David Graig Reintjes, Responsable de Conformité, né le 5 mars 1972 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau Gérant de Classe A de la Société avec effet au 25 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en "TPG Pisces S.à r.l." et de modifier le premier article des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de changer la devise du capital social émis de la Société de l'Euro en Livres Sterling Britannique ("GBP") au taux de change EUR/GBP de 1/0,868128 au 22 janvier 2010 publié à www.oanda.com, par la conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60), de sorte que le capital social émis est fixé à dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60).

L'Associé Unique de la Société a ensuite décidé de modifier la valeur nominale par part sociale d'un Euro (€ 1) à un GBP Pence (£ 0,01), de diviser les parts sociales et d'émettre des nouvelles parts sociales de sorte que le capital social émis de dix mille huit cent cinquante et un GBP et soixante Pences (£10.851,60) est représenté par un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante (1.085.160) parts sociales d'une valeur nominale de un GBP-Pence (£ 0,01) chacune.

L'Associé Unique de la Société a décidé de modifier le l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de révoquer M. Clive Denis Bode en tant que Gérant de Classe A avec effet à la date des présents et de nommer M. David Graig Reintjes, Responsable de Conformité, né le 5 mars 1972 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau Gérant de Classe A avec effet à la date des présents pour une durée indéterminée.

Suite à ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de Classe A:

John Viola

Gary Douglas Puckett
David Craig Reintjes

Gérant de Classe B:

Pedro Fernandes das Neves

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5173. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036954/182.

(100035937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036744/755/20.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *26. April 2010* um 10 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichtes des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Gewinnanteil
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010036747/755/21.

M.C.F. & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 144.914.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société FERNANDES GROUP S.à.r.l, avec siège social à L-5401 Ahn, 5 rue des Vignes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.240, représentée par son gérant unique Monsieur Paulo ANTUNES FERNANDES, indépendant, demeurant à L-5401 Ahn, 5 rue des Vignes.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit, déclare être l'associée unique de la société M.C.F. & CO S.à.r.l, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 11 avenue Lou Hemmer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C numéro 595 en date du 18 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144914.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mondorf-les-Bains à Ahn et de modifier par conséquent le premier alinéa l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Ahn; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-5401 Ahn, 5 rue des Vignes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à CINQ CENTS EURO (500.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antunes Fernandes, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2009. Relation: EAC/ 2009/ 10076. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009124922/44.

(090150861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Vino Plaisir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 128.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127819/10.

(090154484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**Fortyifty Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Fortyifty Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.807.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "FORTY-FIFTY HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.807, constituée suivant acte reçu le 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 18 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1er des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "FORTYFIFTY INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FORTYFIFTY INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "FORTYFIFTY INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37585 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127598/78.

(090153699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

SHS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.165.

Auszug aus dem Protokoll ordentlichen Generalversammlung vom 30.03.2009

Die Generalversammlung beschliesst hiermit, das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu verlängern.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit per 30.03.2009 wie folgt zusammen:

Carsten Bäcker, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Essen am 02.08.1968, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Dr. Christian Tonnesen, Diplom-Kaufmann, geboren in Warstein am 26.01.1967, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel;

Dirk Gärtner, geboren in Hamburg am 06.12.1947, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Klaus Bernhart, geboren in München am 16.03.1951, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Weiterhin beschliesst die Generalversammlung, KPMG-Audit, 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg zum Abschlussprüfer der Gesellschaft zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 09.07.2009.

Für gleichlautenden Auszug.

Meinert Riessen / Philipp Graf

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009130046/26.

(090156251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

L1 RE (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.249.

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LEVEL ONE HOLDING LUXEMBOURG (SECOND) S. à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.180,

ici représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHILL, licenciée en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "L1 RE (LUX) 3 S. à r.l.", avec siège social à L-1144 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.249 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 17 août 2007.

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. LAC/2009/41004. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128502/47.

(090154729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COURCELLES INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social au 11 B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 901 du 29 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 15 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);

tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.";

2. Acceptation de la démission de Monsieur Jeannot WENGLER au poste d'administrateur de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
 - tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
 - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
 - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
 - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
 - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
 - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jeannot WENGLER au poste d'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur-démissionnaire:

Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41665. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130863/100.

(090157812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WARTBURG INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009134357/11.

(090161289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BA S.à r.l.", avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137470, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032 du 25 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien MENGOZZI, employé privé, demeurant professionnellement à 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine MAISTO, employée privée, demeurant professionnellement à 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Catherine BRUNNER, employée privée, demeurant professionnellement à 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du gérant unique;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice social pour la période allant du 21 février 2008 au 31 décembre 2008;
3. Affectation du résultat de l'exercice social pour la période allant du 21 février 2008 au 31 décembre 2008;
4. Décharge au gérant unique;
5. Diminution du capital social par remboursement de 1.500 actions à Amaury ELOY;
6. Modification afférente de l'article 6 des statuts;
7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux associés par lettres recommandées à la poste, ainsi qu'il appert de la présentation des justificatifs des convocations à l'assemblée.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 9.572 parts sociales, représentatives de l'intégralité du capital social, 7.872 parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

E) Qu'il appert également de ladite liste de présence que la majorité des associés et les trois quarts (3/4) du capital social sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le gérant à proposer les points figurant à l'ordre du jour et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Le Président lit le rapport du gérant et présente à l'assemblée, pour approbation, les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2008.

Les membres du bureau invitent l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport du gérant et sur le bilan et compte de profits et pertes.

- voix pour: 7.872

- voix contre: /
- abstentions: /

L'assemblée approuve le rapport du gérant unique ainsi que les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés et reporte à nouveau les résultats.

Deuxième résolution

Le Président propose à l'assemblée d'accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sur ce, l'assemblée accorde décharge pleine et entière au gérant unique pour la période de son mandat comme suit:

- voix pour: 7.872
- voix contre: /
- abstentions: /

Troisième résolution

Le Président propose à l'assemblée de réduire le capital social à concurrence de deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (228.750,- EUR) pour le réduire de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante-neuf mille sept cent trente euros (1.459.730,- EUR) à un million deux cent trente mille neuf cent quatre-vingt euros (1.230.980,- EUR).

Cette réduction de capital serait à réaliser moyennant remboursement à l'associé Monsieur Amaury ELOY, né à Crépy-en-Valois (France), le 6 décembre 1967, demeurant professionnellement à F-75010 Paris, 14-16, rue des Petits Hôtels, du montant de 228.750,- EUR et par annulation de 1.500 de ses parts sociales qu'il détient dans la société.

L'assemblée accepte la réduction de capital proposée, marque son accord quant au remboursement des 228.750,- EUR à l'associé Monsieur Amaury Eloy et confère tous pouvoirs au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement au prédit associé.

Cette décision est adoptée par l'assemblée comme suit:

- voix pour: 7.729
- voix contre: 143
- abstentions: /

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, la modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts est décidée par l'assemblée comme suit:

- voix pour: 7.729
- voix contre: 143
- abstentions: /

et aura en conséquence la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million deux cent trente mille neuf cent quatre-vingt euros (1.230.980,- EUR) représenté par huit mille soixante-douze (8.072) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Sennigerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MENGOZZI - MAISTO - BRUNNER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2009. Relation GRE/2009/3792. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 octobre 2009.

Référence de publication: 2009135284/101.

(090163676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Aramis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.638.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Aramis International S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 136 638, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of January 25, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782, page 37490 on March 4, 2008. The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of December 30, 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 596, page 28577.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 26 936 450 (twenty six million nine hundred thirty six thousands four hundred fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aramis International S.à r.l.", ayant son siège social au 1 A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136 638, constituée suivant un acte du 25 janvier 2008, publié le 4 mars 2008 au Mémorial C numéro 782, page 37490. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 30 décembre 2008 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 596, page 28577.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 26.936.450 (vingt six millions neuf cent trente six mille quatre cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, faite et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43989. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009139017/108.

(090167948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Repeco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.747.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 20 mai 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement actuellement à L-1233 Luxembourg, 2 rue Jean Bertholet, administrateur A;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à L-1139 Luxembourg, 50 rue des Sept-Arpents, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 22 avenue Monterey, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Référence de publication: 2009140337/22.

(090169430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Portofino Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.512.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009140801/14.

(090170442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.397.

Les comptes annuels au 31.05.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Six S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009141606/11.

(090171078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Baumann and Partners Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.296.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 7 septembre 2009

Le Conseil a pris note avec effet immédiat de la démission de Monsieur Edoardo Carlo PICCO de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009141888/16.

(090171498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Arvali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.751.

—
L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit italien "F.M. HOLDING S.R.L.", établie et ayant son siège social à I-20122 Milan, Via Paolo Andreani 6 (Italie),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Milan, le 9 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ARVALI S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR), représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,- EUR) divisé en CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution daté du 19 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables, en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au

moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "F.M. HOLDING S.R.L.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Mario MARINO, avocat, né à Milan (Italie), le 26 juin 1960, demeurant à I-20122 Milan, Via P. Andreani 6, administrateur de catégorie A et Président du conseil d'administration;
 - Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, administrateur de catégorie B;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, administrateur de catégorie B.
- 3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation: GRE/2010/711. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036973/235.

(100035924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Référence de publication: 2009145198/10.

(090175333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Incometric Fund, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion a été enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

Société de gestion

Référence de publication: 2010038342/9.

(100037707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

EM-Invest 2016, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 9. Februar 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Februar 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010019564/11.

(100023602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

AC Multistrategy, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. März 2010, für den Fonds AC Multistrategy wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010039197/11.

(100050999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Excen Global Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.727.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Samia RABIA, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public company limited by shares ("société anonyme") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of EXCEN GLOBAL HOLDING II S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary-measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests, and real estate and properties acquisitions.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner.

Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, real estate, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday in the month of June at 2 p.m..

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, or by telegram, telex, telefax or e-mail.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three directors, divided in two classes as further described below, who need not be shareholders of the Company, except where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, in which case the board of directors can be made up by one member (it being understood that, in this case, the distinction between different classes of directors will not apply) until the ordinary annual general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

Save for the situation where the board of directors is composed of a single member, the board of directors will be composed of no less than (i) one class A director and (ii) two class B directors.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors shall elect a chairman from among its members. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail, another director as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of a class A director together with a class B director or (ii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (*commissaire aux comptes*), which may be shareholders of the Company or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

2. The first annual general meeting of the shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the three hundred and ten (310) shares have been subscribed and fully paid in by Me Samia RABIA, prenamed, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) The number of director is fixed at one (1).

3) Is appointed as director of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010:

- Mrs. Isabelle CHARLIER, born in Charleroi (Belgium), on the 27th of August 1967, professionally residing in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

4) The following company is appointed as statutory auditor of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010:

The limited liability company Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., with registered office in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 97.326.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its in Company arc estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the same signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Cette partie comparante a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente par le souscripteur et toutes les personnes qui pourront devenir propriétaires des actions par après, une société anonyme sous la dénomination de EXCEN GLOBAL HOLDING II S.A. (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales ou bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations, et l'acquisition de biens immobiliers et de propriétés.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen.

En outre, la Société peut procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, immobilières, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la constitution de la Société d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'admini-

nistration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, divisé en deux catégories d'administrateurs tel que décrit ci-dessous, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exception faite lorsque la Société a été constituée par un associé unique ou lorsque, à une assemblée générale des actionnaires, il a été constaté que la Société a un associé unique, auquel cas le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre (étant entendu que, dans cette situation, la distinction entre les différentes catégories d'administrateurs ne s'appliquera pas) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

A l'exception de la situation dans laquelle le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, le conseil d'administration sera composé d'au moins (i) un administrateur de catégorie A et (ii) deux administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail un autre administrateur.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télécopie ou par e-mail.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tous mandats spéciaux à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateurs, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou (ii) par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice social et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Maître Samia RABIA, préqualifiée.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 3) Est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2010:

Madame Isabelle CHARLIER, née à Charleroi (Belgique), le 27 août 1967, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

- 4) La société suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2010:

La société à responsabilité limitée Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 97.326.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: RABIA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation: GRE/2010/709. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036991/411.

(100035488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

The Independent Investor Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.472.

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Luxembourg (Luxembourg).

A comparu:

"Unigestion (UK) Ltd", ayant son siège social au 105 Piccadilly, W1J7NJ Londres, ici représentée par Monsieur Paul FLORENTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Londres, le 24 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que ladite comparante déclare:

- que la société d'investissement à capital variable "THE INDEPENDENT INVESTOR FUND", avec siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 971 du 22 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 25 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1620 du 25 août 2006.

- que la société est représentée par cent mille (100.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

- que la comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire.

- que l'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société "THE INDEPENDENT INVESTOR FUND", prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société "THE INDEPENDENT INVESTOR FUND".

- qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "THE INDEPENDENT INVESTOR FUND", prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société "THE INDEPENDENT INVESTOR FUND", prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Il est procédé à l'annulation des actions, toutes nominatives, et à la clôture du registre des actionnaires de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. FLORENTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3975. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039018/44.

(100049775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

MAV Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 12. April 2010, für den Fonds MAV Invest wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010039200/11.

(100050998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

International Asset Management Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 1. April 2010, für den Fonds International Asset Management Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

MK LUXINVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010039201/11.

(100050997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 107.298.

M.M. Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 60.601.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- La société anonyme "FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.- FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES", ici valablement représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Alain BALANZATEGUI, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Miguel MUNOZ, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

II.- La société à responsabilité limitée "M.M. ADVISORS S.à r.l.", ici valablement représentée par son gérant unique, Monsieur Miguel MUNOZ, prénommé.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion intervenu entre elles, et ce ainsi qu'il suit:

1. La société "FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.- FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 107.298, au capital social de EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros),

détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de:

la société "M.M. ADVISORS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 60.601, au capital social de EUR 24.789,35.- (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents).

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme "FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.- FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES" (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société à responsabilité limitée "M.M. ADVISORS S.à r.l." (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} avril 2010.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Alain BALANZATEGUI, Miguel MUNOZ, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2010. Reçu douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010039520/80.

(100047739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Amarilys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.089.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMARILYS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 27 avril 2010 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010037808/750/15.

International Financing Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.973.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 26 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010037809/750/16.

Standall Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.346.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme STANDALL HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 27 avril 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010037810/750/15.

Triangle Digital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue d'Eschdorf.
R.C.S. Luxembourg B 97.075.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010036910/16.

(100035408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Triangle Digital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue d'Eschdorf.
R.C.S. Luxembourg B 97.075.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010036912/16.

(100035407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

- "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 October 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), so as to raise it from its present amount of three million seven hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 3.775.000.-) up to three million nine hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 3,925,000.-) (the "Capital Increase I") by the issue of fifteen million (15,000,000) class D shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New D Shares I") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New D Shares I are wholly subscribed by ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l. for a total amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) (the "Contribution I").

The total Contribution I for the New D Shares I will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution I has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one million thirty-seven and five hundred Euro (EUR 1,037,500.-), so as to raise it from its present amount of three million nine hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 3.925,000.-) up to four million nine hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,962,500.-) (the "Capital Increase II") by the issue of one hundred and three million seven hundred and fifty thousand (103,750,000) new class D shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New D Shares II") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New D Shares II are wholly subscribed by Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l. for one million thirty-seven and five hundred Euro (EUR 1,037,500.-) (the "Contribution II").

The total Contribution II for the New D Shares II will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution II has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at four million nine hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,962,500.-) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "E Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each

The Company's share capital shall also be represented by Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares and the E Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

- «Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009..

- «ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «Al Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), afin de le porter de son montant actuel trois million sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 3.775.000,-) jusqu'à trois million neuf cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.925.000,-) (l'"Augmentation de Capital I") par l'émission de quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales I de Catégorie D") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales I de Catégorie D sont entièrement souscrites par ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible due à ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l. d'un montant total de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) (l'"Apport I").

L'ensemble de l'Apport I pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales I de Catégorie D sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport I a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.037.500,-), afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.925.000,-) jusqu'à quatre millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.962.500,-) (l'"Augmentation de Capital II") par l'émission de cent trois millions sept cent cinquante mille (103.750.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales II de Catégorie D") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales II de Catégorie D sont entièrement souscrites par ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible due à ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l. d'un montant total d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,-) (l'"Apport II").

L'ensemble de l'Apport II pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales II de Catégorie D sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport II a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre million neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.962.500,-) divisé en cent-vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent-vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent-vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie F («Parts Sociales de Catégorie F»), des Parts Sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»), des Parts Sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»), des Parts Sociales de catégorie I («Parts Sociales de Catégorie I»), des Parts Sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur d'un cent (EUR 0.01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13363. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2010037083/189.

(100035827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Colombaz Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.398.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

- Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

COLOMBAZ PARTICIPATIONS SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010036520/24.

(100035179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Hydraulic Engineering Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 février 2010*

- Les démissions de Monsieur Pierre MESTDAGH, de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI et de Monsieur Philippe STOCK de leur mandat d'administrateur avec effet au 25 février 2010 sont acceptées;

- Madame Hélène MERCIER, née le 1^{er} février 1972 à F-Mont-Saint-Martin, Monsieur Sandro CAPUZZO, né le 14 décembre 1958, I-Trieste, Monsieur Maurizio COSTA, né le 11 septembre 1976, à I-Milan, tous trois employés privés avec adresse professionnelle au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg sont nommés administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- Monsieur Cédric FINAZZI, né le 24 février 1981 à F-Mont-Saint-Martin, employé privé avec adresse professionnelle au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- La démission de FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 25 février 2010 est acceptée;

- La société ComCo S.A. avec siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Elle sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037165/29.

(100035465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Dermine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.643.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DERMINE SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010036521/24.

(100035180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.
